

AVIS PUBLIC

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE N° 10-2026

Il y aura séance ordinaire du conseil municipal le lundi 10 août 2026 à 20 heures, au Centre des Roches, situé au 505, chemin Sir-Lomer-Gouin à Deschambault-Grondines.

Au cours de cette séance, le conseil doit statuer sur la demande de dérogation mineure suivante :

- Permettre la construction d'un bâtiment complémentaire isolé à 1,5 m de la ligne d'emprise de rue d'un terrain d'angle, ce qui est inférieur à la distance minimale de 3 m obligatoire par l'article 20.3.4.1 du règlement de zonage N°125-11.

Identification du site concerné : 15, rue Trottier
Lot : 6 615 729
Zone : Rb-103

Cette demande affecte la disposition réglementaire de l'article 20.3.4.1 du règlement de zonage N°125-11.

Toute personne intéressée pourra se faire entendre par le conseil relativement à cette demande.

DONNÉ À DESCHAMBAULT-GRONDINES, CE 23^e JOUR DU MOIS DE JUILLET 2026.

" Karine St-Arnaud "

Karine St-Arnaud, directrice générale
et greffière-trésorière

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussignée, Karine St-Arnaud, directrice générale et greffière-trésorière de la municipalité de Deschambault-Grondines, certifie sous mon serment d'office, avoir publié l'avis public ci-haut, en en affichant une copie à chacun des endroits désignés par le conseil, le 23 juillet 2026 entre 8 heures et 18 heures.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat de publication.

" Karine St-Arnaud "

Karine St-Arnaud, directrice générale
et greffière-trésorière